ECHOS DANS LA BASTIDE



win 2019







Exposition du 24/03/2019

Mairie de Monclar **8** 05 53 41 80 98 **41 83 07** monclar·mairie@orange·fr www·mairie-monclar47·fr

BULLETIN MUNICIPAL Bulletin réalisé par :

Lorenzato Pierre, Decourty Thomas Bouissière Dominique, Brulant Magalie Catherine Martine



Sommaire

Le mot du Maire		1
Point sur les Conseils Municipaux		2
Budget		17
Etat Civil		13
Rappel		14
Marché de Producteurs de Pays		15
Ecole		16
Foyer Mont Clair		18
Bibliothèque		22
Du côté des associations	APE	24
	Musée du Patrimoine	27
	ADRA	28
	Comité des Fêtes	30
	Anciens Combattants	32
	Tennis	34
	Monclar 2000	36
	Modélisme	37
Fête Votive		



Le Mot du Maire

Notre budget 2019 a été voté avec rigueur budgétaire sans augmentation de la fiscalité, avec cependant un projet d'investissement au lac du Magre et l'achat de l'ancienne épicerie sur la place de la Mairie·

Avec la baisse régulière des dotations, les mises aux normes et des difficultés d'obtenir des aides au financement des projets locaux, les compétences communales glissent petit à petit vers les intercommunalités.

Les citoyens, pour leurs problèmes quotidiens, s'adressent aux élus communaux qu'ils ont élus directement pour des demandes qui ne peuvent être traités qu'à un échelon communautaire.

La taille humaine de notre communauté de communes LOT ET TOLZAC permet encore de faire entendre la voix des élus locaux.

Pour défendre ces visions de notre ruralité, les communautés de commune rurales du Lot et Garonne ont formé une association

«intercos rurales 47» pour mener une réflexion commune sur le développement de nos territoires et garder une maîtrise locale de nos avenirs·

Dans le cadre de l'exercice intercommunal, les élus de votre communauté ont par exemple mené une politique jeunesse ambitieuse visant à répondre aux besoins de la petite enfance et des adolescents (chantiers jeunes). Aujourd'hui, une réflexion est menée sur les services, notamment à la réponse médicale que nous devons apporter à notre territoire, sujet pour lequel le questionnement était jusqu'à présent plutôt communal. Vous trouverez dans notre prochain journal communautaire les avancées dans ce domaine.

Les projets qui pourront accéder à des aides à l'investissement dans l'avenir devront être des projets d'intérêt territorial·

Toutes ces évolutions, nous devons en rester les acteurs, c'est pourquoi, chacun de nous doit à son niveau réfléchir à sa part d'engagement sociétal·

Votre espace de vie sera demain ce que par notre énergie collective nous aurons bien voulu en faire. Pour exister, il faut d'abord montrer nos volontés. C'est le seul moyen de se faire entendre.

Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 29 janvier 2019, 12 mars 2019, 10 avril 2019 et 02 mai 2019 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Secrétariat Mairie et UNA :

Vu la demande de travaux de l'UNA et le besoin d'agrandissement du secrétariat de mairie évoqués lors de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2018, M· le Maire explique qu'il a pris attache auprès des services du CAUE [Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement] afin d'obtenir conseils et assistance technique·

M· le Maire informe qu'il a reçu avec M· Bouissière, Madame ACED, architecte conseil du CAUE· Cette dernière a procédé à la visite dans leur intégralité des bâtiments de la Mairie de la salle Billou, de la Halle Damira et de l'Agence Postale Communale·

M· Bouissière explique que vont être établis différents scénarios d'agencement et de plans de financement dans un délai d'environ 1 mois, 1 mois et demi·

M· Bouissière précise également que dans l'hypothèse d'une annexion totale de la halle de la Mairie, il y aura une obligation d'installer un système de chauffage dans la halle Damira·

À ce sujet il rappelle que le SDEE a pour les collectivités locales adhérentes un service qui se traduit sous la forme de deux outils : une assistance à maîtrise d'ouvrage et une régie destinée à soutenir et financer les projets d'installations visant à produire de l'énergie renouvelable (production électrique et production thermique).

Demandes de la SAS MUSIC HALL LE SPLENDID':

M· le Maire fait part à l'assemblée des demandes de la SAS MUSIC HALL LE SPLENDID'.

1°: La SAS MUSIC HALL LE SPLENDID' est intéressée pour acquérir une licence IV précédemment exploitée à Monclar et actuellement en liquidation judiciaire. Pour cela le SPLENDID' doit faire parvenir une proposition d'acquisition qui ne devra pas être assortie de conditions suspensives, en particulier d'obtention le cas échéant, des autorisations administratives de transfert.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner les autorisations administratives de transfert nécessaires à l'acquisition de la Licence IV par la SAS MUSIC HALL LE SPLENDID' dont la présidente est Madame Chantal FORTIN.



2° La SAS MUSIC HALL LE SPLENDID' souhaiterait pouvoir organiser un festival de rue au mois de juin en partenariat avec le Comité des Fêtes et la Municipalité. Après débat, le conseil municipal est favorable à l'organisation de ce type de manifestation et décide de proposer au SPLENDID' les dates suivantes :

- 1er week-end de juin en même temps que la fête votive ou dernier week-end de juin avant les départs en vacances·

Projet de chemin entre le site du Dojo et le site du Magre:

M· le Maire rappelle la décision du conseil municipal à savoir la construction d'un city stade avec les aménagements suivants : le lien avec le bourg et la passerelle sur le déversoir· L'estimation présentée fait apparaître un coût de travaux de 157 194 € (honoraires compris)·

M. le Maire informe que les aides financières ont été sollicitée auprès de :

,	
- l'État au titre de la DETR (40 % de la dépense HT), soit	62 877.60 €;
- Département - Répartition du produit des Amendes de Police 2019	
(40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT), soit	6 080.00 € ;
- CAF	6 080.00 € ;
- MSA	8 000.00 €;
- Communauté de Communes Lot et Tolzac	36 828.20 €.

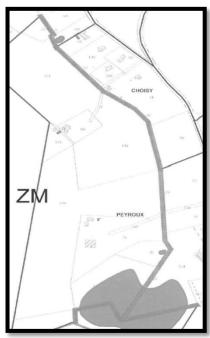
M· le Maire fait part de sa rencontre avec les services de la Sous-Préfecture concernant le financement de ce projet mutualisé avec la Communauté de Communes Lot et Tolzac·

La Commune de Monclar devrait obtenir un avis favorable à sa demande de subvention de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) cependant les services de l'Etat pourront demander de scinder le projet en 2 tranches dans le cas où l'enveloppe des aides financières attribuée au Département ne serait pas suffisante.



M· le Maire explique à l'assemblée que le chemin projeté pour relier le site du Dojo avec le site du Magre suivrait la trajectoire du fossé traversant diverses parcelles des lieux-dits Frescati, Choisy, Peyroux et Le Magre·

M· le Maire a d'ores et déjà rencontré certains propriétaires des parcelles concernées par le projet afin de savoir si la Commune de Monclar pourrait acquérir une bande de terrain d'environ 3 mètres de large le long dudit fossé· (extrait du 29/01/2019)



Immeuble appartenant à Madame ARNAUDIN :

M· le Maire fait part à l'assemblée de la mise en vente des immeubles appartenant à Madame ARNAUDIN, cadastrés section AB cadastrés 449-450-451-452 d'une contenance de 3a 04ca pour un montant de 60 000 €· Cette propriété est composée d'un local commercial, d'un logement et de 3 garages·

M· le Maire explique qu'il serait souhaitable que la Commune devienne propriétaire de cet immeuble situé sur la place du village afin de pouvoir répondre à tous projets de type commercial centre bourg·

M· BOUISSIERE informe également que le Conseil Départemental a engagé une démarche départementale d'aides en faveur de l'inclusion numérique avec l'installation de tiers lieux (points numériques, locaux associatifs...); dans cette démarche il est nécessaire que la Commune ait une structure à mettre à disposition·

M· le Maire explique également avoir sollicité un organisme bancaire pour des propositions de prêt·

Pour un capital emprunté de 70 000 € (prix de vente de l'immeuble + frais) sur 15 ans :

Remboursement trimestriel, taux 1·630 %, échéance 1 317·46 € Remboursement semestriel, taux 1·633 %, échéance 2 640·29 € Remboursement annuel, taux 1·640 %, échéance 5 302·15 €·

Ces échéances pourraient être financées par la location du logement et des garages.



Chaque conseiller municipal s'exprime et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir les immeubles appartenant à Madame ARNAUDIN pour un montant de 60 000 €.
- Charge M· le Maire d'engager les démarches pour cette acquisition·
- Donne pouvoir à M· le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette vente·

M· le Maire précise que cette acquisition fera l'objet d'une inscription budgétaire lors du budget primitif 2019 et que la réalisation de l'emprunt sera revue à ce moment-là·

Antenne Relais:

M· le Maire fait part à l'assemblée de la prise de contact de la société CIRCET (créateur de réseaux télécoms) pour l'implantation d'une antenne relais Orange sur la zone sud du village·

M· STUYK et M· BOUISSIERE ont répertorié les sites présentant un intérêt pour l'installation d'une antenne relais et susceptibles d'offrir un excellent réseau aux administrés·

Ils présentent ces lieux à l'assemblée : lieux-dits Gaillardou, Pech de Belou, Brengous, Silos des Ets Beauregard, Clocher de l'Église.

Avant de faire part de ces divers sites à la société CIRCET, $M\cdot$ le Maire sollicite les membres du conseil afin de connaître leur avis sur l'éventualité que le clocher de l'Église soit proposé comme lieu pour l'implantation d'une antenne relais· L'installation d'une antenne implique la perception d'une redevance c'est pourquoi $M\cdot$ le Maire soumet le clocher comme emplacement, ce qui apporterait une ressource financière annuelle pour l'entretien de l'Église·

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité:

➢ donne son accord pour que soit proposé le clocher de l'Église et que les sommes versées à la collectivité à ce titre (si ce lieu est retenu après études de la société CIRCET) soient destinées à des travaux de réfection sur l'Église· (extrait du 12/03/2019)

M· le Maire explique que la proposition de la commune faite à la Société CIRCET d'installer l'antenne relais sur le clocher de l'église [cf· CM du 12·03·19] n'a pas été acceptée·



La société CIRCET a retenu la parcelle ZH n^o 40 (propriété de la Commune) sise lieu-dit Douzon, face aux ateliers techniques municipaux car ce site permet une couverture optimale sur Monclar·

Une réunion publique a été organisée lundi 29 avril avec les habitants riverains de cette parcelle·

À l'unanimité, les riverains sont contre l'installation d'une antenne (problèmes d'onde pour certains, installation inesthétique pour d'autres).

M· le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à ce lieu·

Le conseil municipal à l'unanimité rejette le choix d'implantation sur la parcelle ZH n^o $40\cdot$

Le conseil municipal précise que l'implantation d'une antenne pour une meilleure couverture réseau portable peut être installée chez un particulier. Dans ce cas, la commune n'aura plus de pouvoir décisionnaire.

(extrait du 02/05/2019)

Enquête publique Déclaration d'Intérêt Général pour la gestion du bassin versant du Tolzac :

M· le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est actuellement procédé, à la demande du Syndicat Mixte des vallées du Tolzac, à une enquête publique relative à la Déclaration d'Intérêt Général avec Autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Tolzac·

Le SM Tolzac a construit, en partenariat avec les élus, partenaires techniques, financiers et règlementaires, un programme de gestion du bassin versant du Tolzac· Le SM Tolzac a déposé en préfecture ce programme de travaux pour déclarer ces travaux d'intérêt général afin de pouvoir mobiliser des financements publics sur des terrains privés et obtenir les autorisations de passage chez les riverains des cours d'eau· L'instruction en préfecture permet également d'obtenir les autorisations au titre de la loi sur l'eau·

Cette démarche nécessite la consultation du publique au travers d'une enquête publique Cette enquête est ouverte du vendredi 05 avril 2019 inclus au lundi 06 mai 2019 inclus La préfecture demande aux communes du territoire concerné un avis sur cette demande de Déclaration d'Intérêt General·

M. le Maire consulte le Conseil Municipal pour donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, formule un avis favorable à ce dossier



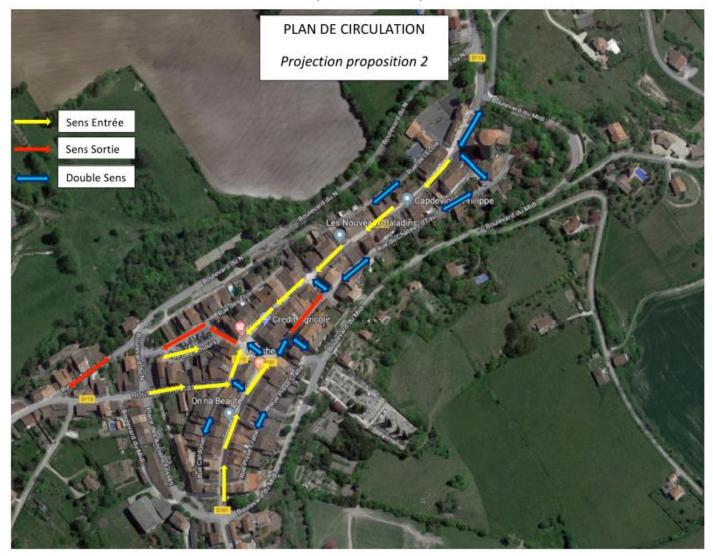
Circulation Côte Saint Jean:

M· le Maire donne lecture à l'assemblée de la requête de riverains de la Côte Saint Jean· Ils souhaitent que soient mises en place des aménagements pour remédier à l'augmentation du nombre de véhicules empruntant cette voie et ce à une vitesse excessive pour bon nombre d'entre eux·

Le conseil municipal propose que dans un premier temps la commission se rende sur les lieux pour constater la topologie de cette voie et faire des propositions d'aménagement (extrait du 10/04/2019)

Plan de circulation Bourg de Monclar:

Après débat, le plan de circulation à soumettre aux Monclarais est arrêté· Il sera distribué dans les prochains jours· Le conseil municipal rappelle que seules les réponses avec les coordonnées des administrés seront prises en compte·



(extrait du 29/01/2019)

M· le Maire rappelle qu'un plan de circulation a été soumis aux Monclarais en début d'année avec 2 propositions de sens de circulation·

Proposition 1 : Pas de changement. Le sens de circulation reste identique à l'actuel.

Proposition 2 : La rue de Marmande en Sens Entrée et l'accès à la Place de la Mairie par l'Église en double sens.

Le résultat de l'enquête est le suivant :

119 questionnaires ont été remis par les administrés.

Pour la Proposition 1:61

Pour la Proposition 2:56

Pas de préférence : 02

M· le Maire explique que lors de la remise des questionnaires, nombreux sont les administrés (quel que soit leur choix 1 ou 2) qui souhaiteraient que l'accès à la Place de la Mairie par l'Église soit remis en double sens comme par le passé·

M. le Maire propose que chaque conseiller s'exprime.

Après débat, le conseil municipal :

- > Constate que la différence entre les propositions 1 et 2 est infime,
- > Vu les observations orales,
- ➤ Propose de ne pas réaliser l'entrée par la rue de Marmande et de remettre la circulation en double sens de la Place de la Mairie au tour de ville· Néanmoins 1 seule place de stationnement sera autorisée et matérialisée le long des cornières·

Abstention 1 - Contre 1 - Pour 7. (extrait du 02/05/2019)

Informations diverses:

<u>Terrain lieu-dit Frescati</u> : M· le Maire explique qu'il s'est rendu accompagné de Mrs Bouissière et Jugie lieu-dit Frescati au-dessous de la salle de judo afin d'étudier l'éventuel tracé du chemin reliant les 2 lieux dits Frescati et Le Magre·

Il a été constaté une occupation du domaine public communal par le propriétaire riverain· Afin de régulariser la situation, le conseil municipal propose :

- que la surface occupée du domaine communal soit rétrocédée,
- OU le retrait des lieux et le respect des limites de propriété.

Dans le cas d'une cession le conseil municipal :

- décide de fixer le prix de vente sur la base de prix du terrain agricole,
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- mandate M· le Maire pour toutes négociations·



Foyer Mont Clair: M· le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de Nathalie Marrauld, il a été omis de redésigner un délégué suppléant afin de remplacer en cas d'absence le délégué titulaire aux différentes instances du Foyer Mont Clair: Conseil d'Administration, Commission Administrative Paritaire Locale, Conseil de la Vie Sociale· Après discussion M· Bouissière propose sa candidature en tant que délégué suppléant· Le conseil municipal à l'unanimité désigne M· Bouissière pour suppléer M· Stuyk, délégué titulaire·

Demandes d'administrés : Afin de répondre à la demande de certains administrés,

■ M· Bouissière rappelle [cf· CM du 06·03·2018] que la Commune s'est engagée en 2018 dans le programme de travaux de rénovation des points lumineux énergivores proposé par le SDEE 47·

Les points lumineux ont été remplacés par des lampadaires à Leds avec abaissement de puissance d'où économie d'énergie sur l'éclairage public·

• M· Bouissière explique que vu les avis très partagés des administrés, le conseil municipal décide de ne pas prendre de délibération interdisant les compteurs Linky laissant la liberté à chacun de les installer ou pas·

(extrait du 29/01/2019)

Immeuble BONSIRVEN:

M· le Maire informe que l'immeuble BONSIRVEN a été vendu aux enchères· M· Thierry MOREAU et Mme Chantal FORTIN en sont les nouveaux propriétaires· (extrait du 12/03/2019)

Chemins:

M· Jugie fait part au conseil municipal du programme Réfection Voirie établi et retenu par la commission voirie pour l'année 2019·

Terrain de basket de l'école, Chemin rural de Borde Basse, Chemin rural de Peyroux, Chemin rural de La Paoure, Chemin rural de Brengous Fourniture de matériaux·



Chemin lieu-dit « Peyroux » - cession:

 $M\cdot$ le Maire rappelle que le conseil municipal décidait en date du 19/06/2018 de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural sis lieudit Peyroux, cadastré section ZM n° 17 en vue de sa cession à $M\cdot$ SOLER et Mme $THIERY\cdot$

L'enquête publique s'est déroulée du 14/02/2019 au 28/02/2019 inclus.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, la commune peut donc procéder à l'aliénation de cette partie du chemin d'une contenance de 1a 12ca·

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désaffecter une partie 1 a 12 ca (112 m2) du chemin rural de Peyroux en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à deux cent cinquante euros ;
- que les frais d'acte seront pris en charge par la commune ;
- d'autoriser M· le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire· (extrait du 10/04/2019)

Médical:

 $M\cdot$ le Maire informe l'assemblée du projet de la Communauté de Communes Lot et Tolzac au niveau de la santé· L'ARS (Agence Régionale de la Santé) est venue à Monclar voir les locaux susceptibles de recevoir un éventuel cabinet médical· $M\cdot$ le Maire a fait visiter les bureaux des assistantes sociales –Salle Billou-· L'ARS estime que ces locaux pourront accueillir la permanence d'un médecin·

(extrait du 02/05/2019)



BUDGET

Régie Transport Scolaire

Compte Administratif 2018:

M· BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2018 dressé par M· le Maire· Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 27 302·29 €·

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité (POUR 8), M· le Maire n'ayant pas pris part au vote·

Compte de Gestion 2018 :

 $M\cdot$ BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par $M\cdot$ DIOT, receveur\cdot Le résultat est identique au compte administratif dressé par $M\cdot$ le Maire· Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents·

Commune

Compte Administratif 2018:

 $M\cdot$ BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2018 dressé par $M\cdot$ le Maire \cdot

Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 173 728·03 €·

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité (POUR 8), M· le Maire n'ayant pas pris part au vote·

Compte de Gestion 2018 :

M· BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M· DIOT, receveur· Le résultat est identique au compte administratif dressé par M· le Maire· Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents·

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

M· Bouissière rappelle que cette municipalité lors de son installation en 2014 s'était engagée à ne pas appliquer d'augmentation des taux des taxes directes locales·

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2019 comme pour les années précédentes, le taux des taxes directes locales inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :



Taxe Habitation 13.39 %

Taxe Foncière (bâti) 13.17 %

Taxe Foncière (non bâti) 68.33 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 307 686 €.

Préparation Budget Primitif 2019 de la Régie Transport Scolaire :

M· le Maire soumet au conseil municipal une préparation du Budget 2019 de la régie transport scolaire· La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 37 302 €·

Pas d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Préparation Budget Primitif 2019 de la Commune :

M· le Maire soumet à l'assemblée une préparation du budget 2019 de la commune· Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 971 386 €·

Section d'investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 449 547 €.

Les programmes proposés à l'inscription budgétaire section investissement pour 2019 sont les suivants :

- . City stade.
- Acquisition immeuble de Mme ARNAUDIN.
- * Bâtiments communaux.
- Acquisition matériel:
 - Logiciels Mairie,
 - Équipement informatique des classes maternelles,
 - Matériel et outillage technique,
 - Véhicule
- * Immeuble rue du Foirail : Dernière phase des travaux d'isolation.
- * Zéro Phyto : Achat de matériel et couvert végétal·
- Travaux d'accessibilité des bâtiments publics.
- Signalétique

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.



*** ETAT CIVIL ***

Du 01 décembre 2018 au 10 mai 2019



Naissances



GUILLOU Clara, Angèle **BETEILLE** Manon **DEVECCHI** Elise

19/01/2019 27/01/2019 16/04/2019

<u>Décès</u>

COMMUNAL Francz

28/02/2019





La propreté c'est l'affaire de tous

Déjections canines

Petit rappel: les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.















Pollution des bords de routes

Les accotements des différentes routes menant à la déchèterie sont régulièrement pollués par des déchets tombés des remorques·

Le code de la route stipule que les remorques doivent être recouvertes de bâche ou de filet afin d'éviter la perte d'objets pouvant chuter sur la voie et provoquer des dommages sur les usagers de la route·

La Communauté de Communes a été saisie du

problème. Des mesures seront prises pour remédier à ce désagrément.



Nous faisons appel au civisme des Monclarais mais aussi et surtout à celui des habitants de toutes les communes de Lot et Tolzac pour que nous gardions un environnement propre et agréable.





Marchés des Producteurs de Pays

En 2019, Monclar organise 7 marchés de Producteurs de Pays patronnés par la Chambre d'Agriculture de Lot & Garonne

Ces marchés auront lieu le dimanche soir à partir de 18 heures 30.

les 7, 14, 21, 28 juillet et 4,11 et 18 août 2019

Concernant les Plats et Boissons proposés sur les Marchés de Monclar, voici la liste des producteurs présents en 2019 :

- Viandes (présence en alternance) :
 - ⇒ Claudine MIOSSEC (Veau + Accompagnement légumes)
 - ⇒ Marie-Anny MOÏZO (Poulet + Accompagnement légumes)
 - ⇒ Carl NAÏBO (Canard)
- > EARL de Parrouty (Fromage Chèvre)
- ➤ Marie-Anne ANGER Les Vergers de Diodé (Sorbets et crêpes)
- ➤ Didier LABAT (Vins)
- ➤ Blandine & Sébastien COMTE (Bière)

Comme chaque année, une animation est proposée pour chaque marché de Producteurs de Pays.

A l'affiche cette année :

- Iona
- Jean's compagnie
- Loula B
- Rosie & Gil
- Mick Fontaine
- Les Cousins d'Aldo
- Call You Back

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de la Mairie

https://www.mairie-monclar47.fr



Du côté de l'école ...

En cette année 2018 / 2019, l'école accueille 7 TPS, 11 PS, 9 MS, 14 GS et 8 CP, soit 49 enfants répartis en deux classes.

Les deux classes de l'école ont participé cette année au projet d'éducation artistique de la communauté de communes Lot-et-Tolzac, sur le thème « autour du monde ».

Une conteuse, Claire Del Puerto, est venue plusieurs fois à l'école nous raconter des histoires de diverses parties du monde : la Chine, l'Afrique, l'Australie, l'Amérique du Nord (les Indiens),









Ce projet est subventionné par la communauté de communes à hauteur de 400€ par classe.



En décembre dernier, les classes ont participé au festival « De l'utopie dans les toiles » organisé par le cinéma de Ste Livrade. Nous avons visionné deux courts-métrages intitulé « Arthur et la magie de Noël ».





Nous sommes retournés au cinéma L'Utopie en mars, pour voir « Minuscule 2 », en lien avec notre travail sur les insectes. En classe, nous avons eu des élevages de coccinelles et papillons.











<u>Le PROJET DE RESTRUCTURATION du FOYER du MONT-CLAIR</u> : la fin de la réhabilitation du bâtiment historique Le Cantou

Le dernier acte du Projet de Restructuration ayant pour objet la finalisation de la restructuration de la dernière unité de vie située dans le bâtiment Le Cantou a été réceptionné fin mars 2019.

La visite de sécurité réalisée le 9 avril 2019 a confirmé la réception des travaux de réhabilitation et la mise aux normes de sécurité du bâtiment. La visite de conformité a validé l'après-midi même l'ouverture du site pour accueillir les résidents dans le cadre de la fin du Projet de Modernisation du Foyer du Mont-Clair.



façades sud du site

Le Président du Conseil d'Administration Mr Stuyk a exprimé sa satisfaction de la réussite totale de ce projet et la parfaite adaptation des locaux tant à l'organisation qu'à l'accueil des personnes handicapées résidentes.



façades sud du site (photo)

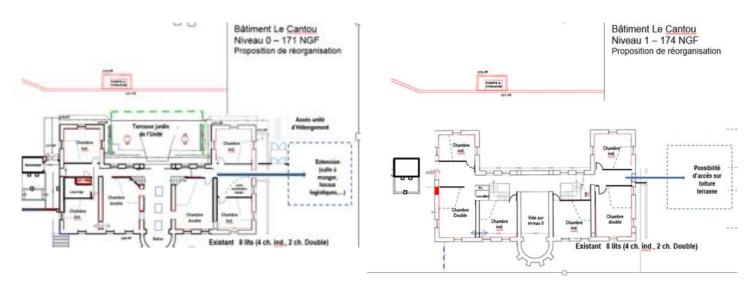




vue du haut du site

Le projet architectural présenté par l'équipe d'Archistudio en 2015 a contribué non seulement à l'amélioration des conditions de vie mais a également assuré un résultat à la hauteur des attentes des résidents et de leurs familles. Désormais l'ensemble du site est en cours d'activité sur sa surface immobilière globale.

L'ensemble du personnel a immédiatement pris ses marques et chaque unité de vie dispose d'un lieu collectif spécifique permettant une vie sociale et collective plus détendue et individualisée.



Le Cantou : une unité de vie sur deux niveaux





signalétique entrée La Musardière et plans

Dès l'entrée, la signalétique indique les différents bâtiments pour accueillir au mieux les visiteurs. Le déménagement des résidents a été réalisé le 24 avril dernier après avoir finalisé l'installation du mobilier neuf et des derniers détails à peaufiner.



Le Cantou : vues du forum rénové (ancienne chapelle du bâtiment historique)

Les résidents ont pu découvrir les lieux dont ils bénéficient et ont immédiatement exprimé leur contentement. Le forum entièrement rénové va permettre un espace de réflexion et d'apaisement.

Ils bénéficient principalement de chambres individuelles et 4 chambres sont également présentes dans le bâtiment historique. La répartition des résidents dans les chambres a été construite sur la base de leurs demandes et souhaits.



Le Cantou : chambre individuelle



Le Cantou : chambre double

des couloirs de circulation larges et adaptés



Le Cantou : salle lumineuse d'animation et de repas de l'unité de vie

Les derniers déménagements de chambres sont en cours jusqu'à la mi Mai puis les derniers lieux collectifs Accueil de jour, Médiathèque seront également définitivement investis.

Enfin, les voieries intérieures de l'établissement ont été entièrement rénovée. Les travaux ont été achevés début 2019. Tous les accès du site sont désormais rénovés.

Reste à ce jour la finalisation de l'installation des machines aseptiques en cours dans les nouveaux locaux Blanchisserie/Lingerie.

En attendant la future inauguration avant l'été 2019, les résidents, l'administration et les agents de l'établissement apprécie les nouvelles conditions de vie et les effets bénéfiques qui en découlent pour tous.





BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR



Toute l'équipe des bénévoles se fait un plaisir de vous accueillir à la bibliothèque dont l'accès est libre et ouvert à tous.

La consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits.

N'hésitez pas à consommer sans modération!

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre, où il est bon de partager des moments agréables.



Contact

Bibliothèque municipale, Place de la mairie, 47380 Monclar Tél: 05 53 70 21 27

Horaires d'ouverture

Mercredi de 10h00 à 12h00. Samedi de 10h00 à 12h00 Horaires d'été

Juillet - août Samedi de 9h30 à 12h00

Email: bibliomonclar@gmail.com

Nos actualités sur : http://www.mairie-monclar47.fr/bibliotheque/

Vous cherchez un roman pour vos soirées hivernales ? Un livre écrit avec des lettres plus grosses ?

Un livre d'images pour votre bébé ?

Un album, une fiction, un manga, une BD, un documentaire ou un livre de bricolage Un ouvrage sur l'histoire locale ? pour votre enfant?

Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Nous mettons à votre disposition des ouvrages issus de fonds propres, de dons (Et nous remercions bien les donateurs !) ou du dépôt de la Médiathèque Départementale.

Une navette passe tous les 15 jours. Nous pouvons donc également réserver pour vous des livres auprès de la Médiathèque Départementale de Lot et Garonne. Pensez à nous faire part de vos envies de lecture...



Des animations ont lieu à la bibliothèque



Des racontages

Chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles de Monclar et de St Etienne de Fougères.

Des racontines



Pour les enfants de 2 à 6 ans Un mercredi par mois à 11h00 5 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2019

Des expositions

Jardins

Mai-Juin

Titouan Lamazou



Septembre - Octobre

Un raconte tapis Une poule sur un mur



Novembre - Décembre

Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et ainsi participer à la vie culturelle du village, alors rejoignez l'équipe des bénévoles ! Lecteurs et bénévoles vous accueilleront avec plaisir !

Bonne lecture à tous!





Du côté des associations ...

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Du RPI Monclar/St Etienne-de-Fougéres

Bonjour à tous,

Une nouvelle équipe prend la relève et déjà des changements sont à noter.

L'ape fonctionnera en collégiale. Pas de Président, trésorier ou autre. Uniquement des personnes référentes.

Voici l'équipe qui la compose :

En haut gauche: Claire REYMOND, Latifa ZAZA, Magali BIELSA, Marion DURRUTY.

En bas à gauche: Noémie SAUDEL, Marie-Noëlle Doucet et Patricia BIKOFF.

Absente: Caroline CLAVERIE



Notre vision commune est de placer l'association des parents d'élèves comme un trait d'union entre le groupe scolaire et les stéphanois-es et Monclarais-aises.

Lors de notre premier évènement sur les chocolats de noël, vous avez été nombreuses et nombreux à participer. Une belle réussite pour les écoles, qui permettra la mise en place de nouveaux projets pédagogiques.



Les rendez-vous passés et à venir...:

☞ le 21 décembre spectacle en 2 temps : une représentation l'après-midi pour l'école de Monclar à la salle Billou, la seconde à 19H30 à la salle des fêtes de St Etienne de fougères. Un couscous préparé par les mamans et mis en vente en fin de représentation a eu un vif succès. Les 2 évènements étaient ouverts aux enfants (de 2 à 10 ans) des 2 communes non scolarisés dans le RPI.





☞ Le 9 février a été organisé le loto de l'école qui a remporté un très grand succès. La salle des fêtes de St Etienne était vraiment complète!

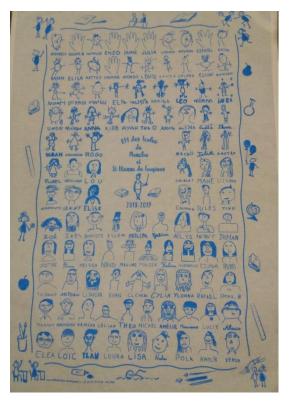


Le **10 mars**, un carnaval ouvert à tous a été organisé. Les petits et les grands ont défilé dans les rues de St Etienne. La clôture s'est faite par l'embrasement de Mr carnaval, réalisé par les enfants des écoles, accompagné par un petit « apéritif ».





Fin ce moment une vente de torchons a lieu. En effet, chaque enfant scolarisé au sein du RPI a dessiné son auto portrait. Tous ces dessins ont été rassemblés puis imprimés sur un torchon. Ils sont en vente au prix de <u>5.50 € l'unité</u>, dans les agences postales de St Etienne et Monclar ainsi qu'auprès des parents d'élèves.



🕝 le 29 juin, nous terminerons l'année scolaire avec la kermesse de l'école.

Si vous souhaitez nous contacter, surtout n'hésitez pas! Nous sommes joignables au 06.42.44.62.52 ou au 06.77.72.13.74

Nous tenons à remercier très chaleureusement, les enseignants, les parents, les habitants de chacune des communes (et nos voisins), le personnel communal et les Maires de Monclar et St Etienne!

C'est grâce à vous tous, réunis, que chaque évènement que nous avons organisé a été couronné de réussite!

Toute l'équipe vous dit à bientôt et encore MERCI!

Toute l'équipe de l'APE



Association Musée du Patrimoine

L'assemblée générale de notre association s'est déroulée le 15 mars 2019 en présence de Mme Catherine Martine présidente du comité des des fêtes et représentant la municipalité.



Les manifestations suivantes ont été décidées :

Ouverture de l'espace patrimoine pendant la fête de Monclar le samedi 01 juin et le dimanche 02 juin de 14h30 à 18h00.

Organisation d'un vide maisons le 23 juin, inscriptions au 0681335616

Fête du Patrimoine le dimanche 15 septembre avec visite guidée à pied et animations sur le parcours avec en particulier une reconstitution de prisons pour homme et pour femmes animée par une scénette. Alain Piqué le maître d'œuvre de ces animations lance un appel pour recruter des bénévoles pour endosser le rôle de figurant, si vous voulez nous aider vous serez les bienvenus et vous pouvez contacter Alain au n° 0684543075. Bien entendu le musée du patrimoine sera ouvert l'après midi.

Comme en 2018 exposition artisanale, emplacement à réserver tél au 0627645192 et auberge espagnole en fin de soirée dans la halle de la mairie et auberge espagnole en fin de soirée dans la halle de la mairie.

Le livre sur Monclar est terminé, gros travail de Jean Pierre Lorenzon qui a pris contact avec un éditeur, une étude sur le financement de l'édition est en cours avec une recherche de subventions et pourquoi pas de dons et souscriptions.

Renouvellement du bureau

En 2018 le poste de secrétaire n'a pas été pourvu, ce qui ne pouvait pas continuer en 2019.et devant le risque de mise en sommeil de l'association Martine Piqué s'est proposée pour ce poste. Composition du nouveau bureau :

Président Marcel Maillet Secrétaire Martine Piqué Trésorière Françoise Calmel Vice président Alain Piqué

Le président, Marcel Maillet



ADRA

Association Des Retraités Agricole Canton de Monclar

Comme prévu notre Assemblé Générale a eu lieu le vendredi 8 mars 2019 à 10h salle du Magre à Monclar.

Etaient présents : M Soulage 1^{ier} vice-président National et Président Départemental ; Mme Guillou Présidente section Féminine ; des Maires et des représentants des communes du Canton de Monclar ; Mme Besson était excusée pour travaux au Conseil Départemental.

Plus de 40 Adhérents très motivés étaient présents pour aboutir au 85% du SMIC et la parité ; les discutions sont toujours d'actualité.

Puis nous avons préparé la participation du canton à l'Assemblée Générale Départementale, qui avait lieu le 15 mars 2019 à Fauillet.

Un très bon repas préparé par M Ajas nous a permis de clôturer la journée dans une très bonne ambiance.

Donc le 15 Mars, 26 Adhérents du canton de Monclar ont participé à l'AG 47 à Fauillet, parmi 550 Adhérents et 45 invités.

Etaient présents : M Moga Sénateur

M le représentent de Mme la Préfète

M Damaisin et M Fréschi Députés

M Camani Président du Conseil Départemental

M Girardi Vice-Président du Conseil Départemental

Mme Besson et d'autres Conseillers

M Tréneule Président National de l'ANRAF

M Fruttérro Président MSA et de nombreux Maires

M Chapolard Président FNSEA et le Président du MODEF



Tous les Adhérents sont déçus par les discours des élus, il faut attendre la réforme, il n'y a pas de financement possible (ils ont trouvé des milliards pour supprimer toute l'ISF mais ne trouvent pas 500 millions pour le 85% et la parité pour les retraités Agricoles).

Notre président a fait adopter à l'assemblée, (nos retraites égales au prix d'une EPHAD) c'est-à-dire 1940 € par mois voté à l'unanimité.

Malgré toutes nos déceptions l'assemblée s'est terminée par un très bon repas préparé par M Ossard.

Le 12 avril 2019 nous avons eu un conseil d'administration à Grung Bordas (en Dordogne) pour avoir connaissance des dernières rencontres à Paris avec des Ministres et des secrétaires d'Etat les 20, 28 février et 11 avril. M Damaisin et M Chassaigne travaillent ensemble pour le 85% et la parité, nous avons bon espoir d'arriver au but.

Et préparer l'Assemblée Générale Nationale de l'ANRAF qui aura lieu à Parent (Puy de Dôme) le 7 juin 2019, deux personnes du canton de Monclar y participeront.

Le 2 mai 2019, comme tous les ans après l'AG de L'ADRA 47, nous avons eu un conseil d'administration à Galapian pour remplacer les personnes qui ne peuvent plus venir et refaire le bureau, ENFIN! un jeune retraité a bien voulu me remplacer, je ne suis plus trésorière départementale, depuis 15 ans je l'ai fait avec plaisir mais maintenant je suis fatiguée.

J'aimerais pouvoir faire de même à Monclar, car il est impératif d'être vigilant pour la mise en place de la nouvelle loi sur les retraites, j'espère que la lecture de ce message et les vacances vous ferons réfléchir.

BONNES VACANCES A TOUS !!!

Carmen DERRIEN



Comité des Fêtes

Cette année nous avons organisé

- le 9 décembre le marché de Noël
- le 27 avril la fête Celtique avec le concours du groupe Pol'Jo





Le Comité des Fêtes tient à remercier tous ceux qui nous apportent leur aide précieuse lors des différentes manifestations.



Anciens Combattants

Notre année 2019, a débuté par une réunion chez Mr ARNAUD, Co-Président de la section ACPG-CATM de Sainte Livrade-Monclar afin de préparer notre Assemblée Générale du 7 Février 2019, qui s'est déroulé à la salle polyvalente Charles DE CACQUERAY de Sainte Livrade.

<u>Etaient présents</u>: Mr FOLEY, Vice-Président Départemental qui remplaçait Mr BROUSSARD, Président Départemental, Mr Pierre-Jean PUDAL Maire de Sainte Livrade et les Maires des différentes communes des deux cantons, des Présidents des différentes sections ainsi que nos Co-Présidents, Vice-Présidents, Trésoriers, les Secrétaires, ainsi qu'une Assemblée importante d'adhérents.

Le verre de l'AMITIE était offert par la Mairie de Sainte livrade dans la bonne humeur et ensuite, ceux qui étaient inscrits (52 personnes) se sont rendus au Restaurant des 2 Marronniers à Casseneuil pour partager un bon et copieux repas dans un esprit très fraternel et convivial.

Comme chaque année, nous nous sommes divisés en deux équipes pour participer aux cérémonies commémoratives dans les différentes communes afin de rendre hommage à ceux qui sont morts avec la fidélité de nos porte-drapeaux toujours au nombre de 9 sans oublier Mr MARTIN Pierrot de Fongrave et notre jeune DORIAN qui a remplacé son frère THEO, en voyage scolaire

Il s'agit du

- 19 Mars. Anniversaire des Accords d'EVIAN
- **28 Avril** ; journée de la Résistance. Nous avons dû pour cette journée former deux équipes car suite à une erreur, se déroulait la 73eme Journée Statutaire Départementale à Aiguillon.
- **08 Mai** : là aussi 2 équipes afin d'assurer les présences au monument aux morts sur les différentes communes des Cantons de Sainte Livrade et Monclar.

L'équipe de Sainte Livrade a assuré sa présence aux différents monuments aux morts en débutant aux Temple sur Lot avec 9 Porte-Drapeaux, accompagnée par les Pompiers, la Gendarmerie ainsi que Mr BORDERIE Conseiller Départemental du Villeneuvois qui ont aussi honoré par leur présence les cérémonies dans les communes de Dolmayrac, Allez et Cazeneuve et Sainte Livrade TOUS les Maires étaient présents et ils ont remercié les agents municipaux de Sainte Livrade pour leur prestation à la sono dans chacune de leur commune.

La 2^{ème} équipe a débuté à Saint Pastour avec nos 3 Porte-Drapeaux Mr CORRADINI, Mr VILLAS DORIAN et celui de St Pastour ensuite sur Monclar puis Saint Etienne de Fougères pour finir à FONGRAVE où nous attendait quelques personnalités, une population importante car il s'agissait aussi de l'inauguration du monument aux morts

Dans chaque commune, nous avons constaté un nombre important d'enfants dont certains ont fait lecture de la lettre de l'UFAC, Déposé des fleurs et un assez grand nombre de personnes de tous âges mais le temps pluvieux à jouer un mauvais rôle dans le déroulement de cette journée

Notons que Mr FREJEFOND notre trésorier était désigné pour la montée des couleurs sur les 3 premières communes. A Ste Livrade c'est Mr SMESSAERT qui était désigné pour la même fonction et notre Co-Président Mr ARNAUD en tant que maître de cérémonie

Notons la présence de -11- Porte-Drapeaux ainsi que Mr Martin de Fongrave qui nous a fait l'honneur d'inscrire son petit-fils Quentin DELESTRE âgé de 14 ans au rang des Porte-Drapeaux, présent lui-aussi Nous félicitons Quentin et le remercions pour son engagement. Nous adressons aussi nos sincères remerciements aux parents de Quentin qui lui ont permis de rejoindre les équipes du monde Combattant. A l'occasion de cette cérémonie Mr Pierrot MARTIN, a été décoré de la Médaille de la Fidélité Nous avons terminé par un apéritif, offert par la Mairie, suivi d'un repas très convivial dans la salle des sports de Fongrave



Les membres du bureau ont été reconduit à l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration le 20 Février 2019 et les représentants des différentes commissions ont été votés

Sont élus dans les différentes commissions :

Communication: Claude ANTOINE, Mario ASPERTI, Jeanne BERAUD, Pierre DUMAS

Social: Christiane BERGOUGNOUX, Nicole CALCAT

Activités-Festivités: Jacques CALCAT, Jeanne et Gilbert BERAUD, Robert FREJEFOND Comité Département : René CORRADINI, Michel GIRARDIE, Jacques VERGNOLE et Nicole

CALCAT

Cette dernière est déléguée départementale des Veuves

Le samedi 27 Avril 2019, a eu lieu la réunion préparatoire de la journée STATUTAIRE au siège départemental d'Agen et le bureau a été reconduit à l'unanimité.

Cette journée s'est déroulée le 28 avril 2019 à AGUILLON, en présence de :

- Mr SOPHYS/ Délégué Fédéral FNCPG-CATM, Président Départemental ACPG CATM TOE- OPEX des Landes, Vice-Président de l'UDAC des Landes.
- Mr BROUSSARD, Président Départemental;
- Mr FOLEY Vice-Président Départemental
- Mr PICHON Président Départemental de l'UFAC 47

La représentation des Présidents de sections était nombreuse

En début de séance après avoir observé une minute de silence, Mr GIRARDIE, Maître de Cérémonie a invité les récipiendaires à s'avancer pour que les autorités agrafent leur décoration sur le revers de la veste S'agissant de nos cantons, seul Mr CALCAT a été décoré de la Médaille du Mérite Fédéral.

La réunion s'est terminée par le défilé de 35 drapeaux dont 6 de notre association jusqu'au monument aux morts, suivi du repas organisé par la section d'Aguillon Il s'agit de

Mr AGUETTAZ, Mr CORRADINI et de Mr VILLAS pour le canton de Monclar Mr BERNARDI, Mr ROY et Mr VERGNOLLE pour le canton de Ste Livrade

Suite à l'attribution par le gouvernement MACRON, de la carte du combattant pour les militaires ayant effectués leur service en Algérie pour la période 1962/1964 en qualité d'OPEX par l'arrêté du 14 janvier 1994 et au titre du code l 253 ter des pensions militaires, nous avons adressé 72 lettres d'information Dans les dossiers établis 4 Anciens Combattants ont déjà reçu leur carte.

Cette année nos activités se résument aux simples lotos. Le premier a eu lieu au mois de Février, le second aura lieu au mois de juin 2019 et le dernier au mois d'août 2019

Notons le DC de nos amis

Pour Sainte Livrade Mr Fernand FAVARETTO Mr LABARCHEDE Mr PARISE

Pour Monclar Mr André PIERRE

Nous rappelons à tous les anciens combattants ainsi qu'aux veuves que nous sommes à leur disposition et à leur écoute pour leur apporter des renseignements ou les aider à établir des dossiers de demande d'aides auxquelles ils peuvent prétendre auprès des services de l'ONAC





Les jeunes monclarais en grande forme

Bon sang de saurait mentir! Tel père, tel fils! Voilà deux adages qui se vérifient au Tennis Club Castelmoron Monclar. Si Jérôme JUGIE est un brillant capitaine de l'équipe première, la relève est déjà assurée avec ses deux garçons Nathan et Luigi qui tournoi après tournoi engrangent les bons résultats (4 performances à eux deux et la saison ne fait que commencer ...). Assidus aux entrainements du samedi matin, attentifs mais vrais gagneurs dans l'âme ils se font plaisir et font plaisir aux dirigeants.







A propos de dirigeant et initiateur, il y a un autre monclarais qui participe activement à la vie du club, c'est Claude NAMBLARD et lui aussi a un fils Maxence qui, issu de l'école de l'école de tennis, s'est encore qualifié cette année pour les « masters », (tournoi réunissant les meilleurs joueurs départementaux dans la catégorie d'âge).



Cette saison a vu également s'étoffé le bureau du club avec la rentrée, comme secrétaire de Solange NAMBLARD. Décidemment le club de l'entente Castelmoron /Monclar n'a jamais si bien porté son nom ! Aujourd'hui, le Tennis club enregistre plus de 80 licenciés dont 32 enfants qui suivent les cours d'un moniteur diplômé d'Etat. Depuis le début Mai, le club a mis en place une offre découverte de mi-saison avec des tarifs a prix réduits (adulte 50 € licence comprise, moins de 18 ans 30 € avec licence) Renseignements : 0647469211, pour les locations horaires s'adresser à la Mairie de Monclar aux heures d'ouverture. La carte permet de jouer sur les terrains de Monclar et de Castelmoron.

Nous vous attendons nombreux pour venir taper la petite balle jaune sur le coteau ou dans la plaine.

Un vœu du club, après avoir repeint les lignes du terrain local par les adhérents, il serait souhaitable d'envisager une rénovation de la surface car celle-ci commence à donner des signes d'usure (peinture d'origine).





GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Les aînés ruraux MONCLAR 2000

C'est dans une salle du Magre bien remplie que s'est déroulé le 20 décembre 2018 l'assemblée générale de notre association en présence de Mr Jacques Borderie conseiller départemental de notre canton.

La présidente Mme Martin ouvrit cette assemblée en remerciant l'ensemble des présents de plus en plus nombreux. Elle passa la parole à Mr Knecht qui fit lever la salle pour applaudir la présidente qui s'est vu décerner le trophée du bénévolat en récompense de sa contribution au service du mouvement associatif. Il continua son allocution en détaillant un rapport d'activité fourni en diverses et nombreuses manifestations.

Vint le tour de la trésorière Mme Martinet qui présenta son rapport financier qui s'avère en équilibre avec validation du commissaire aux comptes.

Mme Martin reprit la parole pour détailler les diverses informations issues de la fédération. Puis Mr Borderie clôtura cette assemblée en félicitant le club pour son excellent fonctionnement et sa vitalité.

Tout se termina par un succulent repas où furent fêtées les noces d'or de Mr et Mme Tunica. Au cours de ces agapes, un très expressif diaporama retraçant admirablement le déroulement de nos activités fut projeté, soulevant l'enthousiasme des participants.

Le conseil d'administration s'est vu renforcé par le cooptage de Mmes Jocelyne Lagnès et Chantal Rambahiniarison qui s'est très rapidement investie en suivant la formation et en réussissant le brevet de monitrice d'entretien physique.

Programme effectué

- *19 janvier grand loto
- *2 mars grand loto
- *15 mars table ronde des secteurs de Monclar, Ste Livrade, Castelmoron et Tonneins
- *17 mars sortie au spectacle Lous Blagayres à St Sardos
- *6 avril grand loto sans pioche
- *17 avril repas spectacle au Splendid à Monclar
- *9 mai journée promenade au lac du Saut du Loup à Miramont, repas à Allemans du Dropt et visite du village avec un conteur de pays
 - *14 mai journée belote avec repas au splendid
 - *21 mai journée au courant d'Huchet et lac de Léon
 - *25 mai grand loto



Programme à venir

- *du 1^{er} au 8 juin voyage à Port Maleque en Bretagne avec l'ANCV URA
- *du 3 au 7 juin voyage ANCV à Luz St Sauveur
- *15 juin journée de la convivialité de la fédération à Monclar organisé par la FD
- *6 juillet repas estival sous les ombrages de l'école
- *les 7, 14, 21, 28 juillet et les 4, 11, 18 août participation aux marchés des producteurs de pays à Monclar
 - *28 septembre repas de l'amitié au Magre
 - *5 octobre et 7 décembre grands lotos
 - *17 décembre assemblée générale du club

D'autres manifestations sont en préparation à l'heure de la publication de ce journal

Rappel des activités régulières

- *Petit loto 3^{ème} jeudi du mois à 14h au club
- *belote 2^{ème} et 3^{ème} mardi du mois à 14h au club
- *pédicure podologue 2ème mardi tous les 2 mois
- *entretien physique tous les jeudi 10h salle Damira sauf le 1^{er} jeudi du mois à 10h où il y a cours de TĂY SÕN VÕ DĂO à la salle de judo (certificat médical obligatoire)

Le conseil d'administration de Monclar 2000 est très heureux de constater la très grande forme de notre club qui a atteint cette année le nombre de 138 adhérents.

Bien sûr notre porte est toujours ouverte pour de nouvelles adhésions.

Renseignements au 05 53 40 19 92

Nous souhaitons de très bonnes vacances à tous Cordialement

Le secrétaire : Knecht Jean Claude

La présidente Martin Danièle





La salle du Magre lors de l'Assemblée Générale le 20 décembre 2018





Le **Club de Modélisme Monclarais** (Buggy TT) compte pour l'année 2019, 14 adhérents venus de divers horizons géographiques : Marmandais, Villeneuvois, et Dordogne.

Grâce à la volonté et l'enthousiasme des adhérents, la piste située au Moulin du Magre, s'aménage au fil du temps. De gros travaux ont été réalisés. Certains autres aménagements restent à faire...

Notre club est ouvert à tous, débutants comme confirmés. Notre groupe de passionnés se retrouve généralement le week-end afin de partager de bons moments conviviaux.

Que vous soyez amateur de ce loisir ou tout simplement curieux de le découvrir, n'hésitez pas à venir nous voir! Nous serons heureux de vous accueillir!

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 06.51.31.47.44.



Le conseil municipal vous souhaite de



